PAT de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

PAT en Pays Ajaccien (Paesi d'Aiacciu)

Date de la dernière actualisation : **27/02/2025**

- PAT labellisé par le MAA : **Labellisation Niveau 2**
- Date de labellisation : **2024**

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Corse | Corse-du-Sud

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une notion inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 (article 39) pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.
Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité.
Le Schéma d'Aménagement, et de Développement Économique (SADE) de la CAPA constitue la feuille de route de l'action de l'agglomération en matière de développement territorial, pour les années à venir. Il a pour objectif la définition d'une stratégie et des priorités d'actions, dans les domaines de l'Aménagement et du Développement économique et social. Dans ce cadre, la Mission Rurale a proposé, en 2017, un déploiement de cette ligne directrice au sein d'un schéma de développement rural plus restreint ciblant prioritairement la zone rurale et le lien rurbain.
Ce Schéma de Développement Rural, et son plan d'actions ont été co-construits avec les acteurs de terrain (producteurs et des consommateurs de son périmètre d'intervention) et validés en Conseil Communautaire le 30 novembre 2017. Puis afin de renforcer sa mise en application sur le volet agricole, le Conseil Communautaire a approuvé par délibération n°2019-167 du 11 décembre 2019, la prise de compétence complémentaire suivante : *«Création sur le territoire communautaire d'espaces-tests agricoles en archipel comprenant la réalisation de programmes expérimentaux en vue du développement de*

nouvelles niches de productions végétales et d'ateliers collectifs de transformation ; accompagnement technique et matériel des bénéficiaires des dispositifs précités».

Le PAT, dans sa phase d'émergence, correspondait donc à l'axe 2 du Schéma de Développement Rural.

Cet axe d'intervention nommé **« Agir pour une campagne vivante et créative »** contribuait au développement d'une agglomération porteuse d'une agriculture innovante, garante du maintien des paysages et au-delà porteuse des valeurs d'une ruralité moderne et authentique.

Les enjeux principaux du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération répondaient principalement aux besoins du « bien produire » et « bien manger » (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire).

En 2023, une évaluation interne du schéma directeur a permis d'évaluer la démarche globale et de reconduire le Schéma de Développement Agricole et Rural jusqu'en 2030.

C'est dans ce cadre que les bases du PAT de niveau 2 ont vu également le jour. Cette co-construction a notamment été initiée au travers des **Ateliers de la Ruralité** qui ont largement réuni partenaires institutionnels et socioprofessionnels du territoire :

Atelier N°1 : « Premier Bilan, Nouveaux Enjeux »

Jeudi 22 juin 2023, de 9H30 – 12H00 Salle du Centre Social de Péri

Une trentaine de participants ont partagé l'évaluation du précédent schéma de développement rural puis débattu des nouveaux enjeux du territoire.

Atelier N°2 : « Nouveaux Enjeux, Nouvelles Actions »

Jeudi 6 juillet 2023, de 15h00 à 18 h00 - Mairie de Villanova

Près de quarante acteurs, organisés en trois groupes de travail thématiques ont imaginé des pistes et des actions pour le futur schéma de développement.

Au total près de 70 participants ont contribué à imaginer le futur schéma intégrant le PAT grâce aux échanges fructueux sur les enjeux et les conditions de réussite de la démarche.

Aussi, trois nouveaux enjeux globaux sont à considérer à l'horizon 2030 :

Justice socio-spatiale

§ Accès à l'alimentation

§ Accès aux services essentiels et fondamentaux

§ Accès à la nature et à la culture

Changements globaux

§ Impact sur les ressources et leur allocation

§ Nouvelles normes et injonctions (Ex: ZAN)

§ « Capacités contributives » aux transitions

Diversité et vivre ensemble

§ Mixité sociale vs gentrification

§ Citoyenneté partagée

§ Construire « le renouveau rural ».

Le Bilan

Le territoire communautaire a été labélisé Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 le 28/04/2021. Dans ce cadre, il a permis **« d'Agir pour une campagne vivante et créative »** et a ainsi contribué au développement d'une agglomération porteuse d'une agriculture innovante, garante du maintien des paysages et au-delà porteuse des valeurs d'une ruralité moderne et authentique, et ce au travers des actions suivantes :

· **Action 1 :** Encourager l'installation en agriculture maraîchère par le biais d'un espace-test agricole

· **Action 2 :** Démultiplication des espèces de fruitiers endémiques en vue du développement d'une nouvelle niche de production arboricole résistante aux contaminations

· **Action 3 :** Mise en culture des parcelles agricoles laissées à l'abandon

· **Action 4 :** Ouverture d'un Outil marchand pour producteurs et artisans en Pays Ajaccien sur la ZAE de Mezzana : U MARCATELLU - Distributeur Automatique Réfrigéré

· **Action 5 :** Etude de faisabilité pour la création d'une légumerie en capacité d'alimenter les cantines du territoire

Afin de rendre compte de l'action menée dans le cadre du PAT, vous trouverez dans le document PDF les fiches bilan des actions précitées.

Les orientations stratégiques

Le projet RADAR, porté par le Schéma de Développement Agricole et Rural et intégrant le PAT, est né d'une ambition réaliste, celle d'imaginer des actions dans la continuité du précédent schéma tout en l'adaptant au contexte et aux enjeux de 2023-2030. A ce titre, on retrouvera parmi les actions, celles en cours de l'actuel schéma puis de nouvelles.

La stratégie repose d'une part sur un scénario de renouveau agricole - alliant les savoir-faire anciens et encourageant l'innovation puis d'autre part sur la capacité des « ruralités » à développer leurs atouts dans une optique de différenciation et d'appropriation secteur par secteur. L'acronyme « RADAR » symbolise la vigilance et la persévérance d'ici 2030 afin que toutes les actions prévues ne sortent pas du champ de vision de la politique publique.

L'agriculture trouvera toute sa place naturellement avec la préoccupation de préserver le foncier agricole tout en veillant au périmètre limité des compétences de l'agglomération en la matière. Ces compétences permettent toutefois à la CAPA d'animer le développement économique dans les secteurs ruraux en suscitant des vocations et en soutenant les savoir-faire et la valorisation des ressources locales. Quant aux transitions écologiques et énergétiques, déjà en filigrane dans le précédent schéma, le projet RADAR se veut vertueux en faisant du cadre de vie, une attractivité soutenable, ménageant les ressources et appelant à une vraie prise de conscience collective. Enfin, le nouveau schéma nécessite d'associer les partenaires et la société civile dans une démarche participative. Il comporte également un accompagnement des communes en matière d'ingénierie pour un meilleur ancrage territorial.

Quatre axes stratégiques pour le SDAR -Horizon 2030
(chaque axe est décliné en actions, soit un total de 12 actions, déclinées à leur tour et en général par une série d'opérations)

I. Agir pour une agriculture durable et innovante

II. Soutenir une économie rurale de proximité

III. Préserver le cadre de vie en accompagnant les transitions écologiques et énergétiques

IV. Renforcer la gouvernance et consolider l'ingénierie au service de la ruralité

Le PAT, ici exposé, représente à lui seul les axes 1 et 3 du Schéma de Développement Agricole et Rural.
Ainsi, les diagnostics ci-avant présentés et les divers temps de dialogue territorial qui ont été engagés ont permis de faire ressortir des enjeux ainsi que des sous-objectifs stratégiques (SOS) permettant de décliner les objectifs premiers du PAT :

1. **Agir pour une agriculture durable et innovante**

2. **Préserver le cadre de vie en accompagnant les transitions écologiques et énergétiques**

SOS1/ Structurer et organiser des filières alimentaires locales

Les enjeux : Développer les circuits courts et l'approvisionnement de qualité auprès de la restauration collective et équilibrer l'offre alimentaire sur le territoire, développer les activités de transformation agro-alimentaire.

SOS2/ Maintenir et développer une production agricole durable

Les enjeux : Permettre le renouvellement des générations des agriculteurs, développer l'offre en produits locaux et de qualité, développer une agriculture durable et résiliente, capable de s'adapter au dérèglement climatique, respectant le patrimoine paysager et ressources locales.

SOS3/ Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous

Les enjeux : Rendre l'alimentation de qualité accessible à tous, évoluer vers des pratiques alimentaires responsables (équilibre, saisonnalité, qualité), lutter contre le gaspillage alimentaire.

SOS4/ Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole

Enjeux : Développer une offre agro-touristique/culturelle basée sur la mise en avant et le partage des savoir-faire des producteurs locaux et des artisans alimentaires.

SOS5/ Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire

Enjeux : Mobiliser et coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT

Chiffres clés du territoire

Contexte

91 202 habitants

10 communes

337,50 habitants/km^2

270,23km^2 de communes

313,02 ha artificialisés

2,59 tonnes de CO_2 d'émissions de gaz à effet de serre par habitant par an

Caractéristiques socio-économiques

14% de taux de pauvreté

6,52% de chômage

22 370€ de revenu médian

Lutte contre la précarité alimentaire

3 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

0,11 associations par 10 km^2

0,03 associations par 1000 habitants

Organisation de l'espace agricole

11 499,92 hectares de SAU

42,56% de SAU

dont 20,06% de SAU en bio

dont 0,19% de légumineuses

dont 20,53% de prairies permanentes

Structures agricoles

139 exploitations

33 exploitations en bio

Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques **inférieur à 0,01 ug** par litre d'eau

Taux de nitrates **inférieur à 10 mg** par litre d'eau

0,00m^3 d'eau utilisés pour l'irrigation

13,79 de haie/ha de SAU

Distribution

194 enseignes de distribution

dont 18 GMS (moyennes et grandes surfaces)

Transformation

683 emplois dans la transformation

-1,59% des emplois dans la transformation depuis 5 ans

Restauration collective

37 restaurants collectifs sur le territoire

dont 13 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

Comité de la ruralité

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- ODARC
- DRAAF
- ARS

- DDT
- CAPA et ses communes membres

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- inrae

Acteurs de la production agricole dont foncier

- Chambre d' agriculture de corse du sud
- interbio
- safer
- terre de liens

Acteurs de la restauration collective

- ville d ajaccio
- commune d appiettu

Acteurs de la distribution alimentaire

- association magasin de producteurs

Représentants des consommateurs

- population mobilisée via la plateforme citizenlab

Acteurs de la santé

- ars
- ireps

Acteurs du social

- cias
- mission locale

Acteurs environnementaux

- calendula

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Autres

- CPIE
- CAPI
- LRA
- ARACT
- MSA
- CPAM
- CAF
- Petra Patrimonia
- A Prova
- spl M3E

Les objectifs stratégiques du projet

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une notion inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 (article 39) pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.

Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité.
Le Schéma d'Aménagement, et de Développement Économique (SADE) de la CAPA constitue la feuille de route de l'action de l'agglomération en matière de développement territorial, pour les années à venir. Il a pour objectif la définition d'une stratégie et des priorités d'actions, dans les domaines de l'Aménagement et du Développement économique et social. Dans ce cadre, la Mission Rurale a proposé, en 2017, un déploiement de cette ligne directrice au sein d'un schéma de développement rural plus restreint ciblant prioritairement la zone rurale et le lien rurbain.
Ce Schéma de Développement Rural, et son plan d'actions ont été co-construits avec les acteurs de terrain (producteurs et des consommateurs de son périmètre d'intervention) et validés en Conseil Communautaire le 30 novembre 2017. Puis afin de renforcer sa mise en application sur le volet agricole, le Conseil Communautaire a approuvé par délibération n°2019-167 du 11 décembre 2019, la prise de compétence complémentaire suivante : *«Création sur le territoire communautaire d'espaces-tests agricoles en archipel comprenant la réalisation de programmes expérimentaux en vue du développement de nouvelles niches de productions végétales et d'ateliers collectifs de transformation ; accompagnement technique et matériel des bénéficiaires des dispositifs précités».*
Le PAT, dans sa phase d'émergence, correspondait donc à l'axe 2 du Schéma de Développement Rural.
Cet axe d'intervention nommé **« Agir pour une campagne vivante et créative »** contribuait au développement d'une agglomération porteuse d'une agriculture innovante, garante du maintien des paysages et au-delà porteuse des valeurs d'une ruralité moderne et authentique.
Les enjeux principaux du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération répondaient principalement aux besoins du « bien produire » et « bien manger » (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire).
En 2023, une évaluation interne du schéma directeur a permis d'évaluer la démarche globale et de reconduire le Schéma de Développement Agricole et Rural jusqu'en 2030.

C'est dans ce cadre que les bases du PAT de niveau 2 ont vu également le jour. Cette co-construction a notamment été initiée au travers des **Ateliers de la Ruralité** qui ont largement réuni partenaires institutionnels et socioprofessionnels du territoire :

Atelier N°1 : « Premier Bilan, Nouveaux Enjeux »
Jeudi 22 juin 2023, de 9H30 – 12H00 Salle du Centre Social de Péri

Une trentaine de participants ont partagé l'évaluation du précédent schéma de développement rural puis débattu des nouveaux enjeux du territoire.

Atelier N°2 : « Nouveaux Enjeux, Nouvelles Actions »
Jeudi 6 juillet 2023, de 15h00 à 18 h00 - Mairie de Villanova
Près de quarante acteurs, organisés en trois groupes de travail thématiques ont imaginé des pistes et des actions pour le futur schéma de développement.

Au total près de 70 participants ont contribué à imaginer le futur schéma intégrant le PAT grâce aux échanges fructueux sur les enjeux et les conditions de réussite de la démarche.

Aussi, trois nouveaux enjeux globaux sont à considérer à l'horizon 2030 :

Justice socio-spatiale
§ Accès à l'alimentation
§ Accès aux services essentiels et fondamentaux
§ Accès à la nature et à la culture

Changements globaux
§ Impact sur les ressources et leur allocation
§ Nouvelles normes et injonctions (Ex: ZAN)
§ « Capacités contributives » aux transitions

Diversité et vivre ensemble
§ Mixité sociale vs gentrification
§ Citoyenneté partagée
§ Construire « le renouveau rural ».

Les orientations stratégiques

Le PAT 2030 est né d'une ambition réaliste, celle d'imaginer des actions dans la continuité du précédent schéma tout en l'adaptant au contexte et aux enjeux de 2023-2030. A ce titre, on retrouvera parmi les actions, celles en cours de l'actuel schéma puis de nouvelles.

La stratégie repose d'une part sur un scénario de renouveau agricole - alliant les savoir-faire anciens et encourageant l'innovation puis d'autre part sur la capacité des « ruralités » à développer leurs atouts dans une optique de différenciation et d'appropriation secteur par secteur.

L'agriculture trouvera toute sa place naturellement avec la préoccupation de préserver le foncier agricole tout en veillant au périmètre limité des compétences de l'agglomération en la matière. Ces compétences permettent toutefois à la CAPA d'animer le développement économique dans les secteurs ruraux en suscitant des vocations et en soutenant les savoir-faire et la valorisation des ressources locales. Quant aux transitions écologiques et énergétiques, déjà en filigrane dans le précédent schéma, le projet RADAR se veut vertueux en faisant du cadre de vie, une attractivité soutenable, ménageant les ressources et appelant à une vraie prise de conscience collective. Enfin, le nouveau schéma nécessite d'associer les partenaires et la société civile dans une démarche participative. Il comporte également un accompagnement des communes en matière d'ingénierie pour un meilleur ancrage territorial.

Deux axes stratégiques pour le PAT 2030
(chaque axe est décliné en actions, soit un total de 12 actions, déclinées à leur tour et en général par une série d'opérations)

I. Agir pour une agriculture durable et innovante

II. Préserver le cadre de vie en accompagnant les transitions écologiques et énergétiques
Ayant pou sous objectifs et plan d'actions :
SOS1/ Structurer et organiser des filières alimentaires locales
Les enjeux : Développer les circuits courts et l'approvisionnement de qualité auprès de la restauration collective et équilibrer l'offre alimentaire sur le territoire, développer les activités de transformation agro-alimentaire.
SOS2/ Maintenir et développer une production agricole durable
Les enjeux : Permettre le renouvellement des générations des agriculteurs, développer l'offre en produits locaux et de qualité, développer une agriculture durable et résiliente, capable de s'adapter au dérèglement climatique, respectant le patrimoine paysager et ressources locales.
SOS3/ Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous
Les enjeux : Rendre l'alimentation de qualité accessible à tous, évoluer vers des pratiques alimentaires responsables (équilibre, saisonnalité, qualité), lutter contre le gaspillage alimentaire.
SOS4/ Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole

Enjeux : Développer une offre agro-touristique/culturelle basée sur la mise en avant et le partage des savoir-faire des producteurs locaux et des artisans alimentaires.

SOS5/ Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire

Enjeux : Mobiliser et coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT

Le plan d'actions du PAT niveau 2 regroupe 15 actions opérationnelles et temporalisées dans le document annexé. Il est également précisé qu'une partie des actions est aussi identifiée dans le CLS :

Fiches Actions

FA 1 Piloter le Projet Alimentaire Territorial

FA 1.1 Encourager l'installation en agriculture par le biais d'un espace-test agricole

FA 1.2 Distributeurs automatiques réfrigérés collectifs solidaires en agriculture et en pêche locale

FA 1.3 Plateforme de Restauration Collective pour la restauration scolaire

FA 1.4 Magasin de producteurs ZAE Mezzana

FA 1.5 Légumerie

FA 1.6 L'accompagnement aux changements en amont de l'ouverture de la cuisine centrale

FA 1.7 Expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire locale

FA 2 Participer à l'élaboration d'une stratégie foncière de veille et d'acquisition propre

FA 3 Encourager la profession et l'innovation agricole à forte valeur ajoutée

FA 6 Organiser des Ateliers des savoir-faire ruraux sur la thématique alimentation santé

FA 8 Encourager les pratiques agroécologiques et le pastoralisme

FA 9 Préserver et valoriser les ressources du territoire

FA 10 Renforcer la prise de conscience des défis du changement climatique

FA 11 Doter le SDAR et le PAT d'instances participatives et de gouvernance

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Économie alimentaire	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Encourager l'installation en agriculture par le biais d'un espace test agricole	Action réalisée
	Maintien et developpement des circuits de proximité	Distributeurs automatiques réfrigérés collectifs solidaires en agriculture et en pêche locale	Action réalisée
	Maintien et developpement des circuits de proximité	. Magasin de producteurs ZAE Mezzana	Action en cours
	Organisation des filières	Encourager la profession et l'innovation agricole à forte valeur ajoutée	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Culturel et gastronomie	Actions de promotion des produits durables et locaux et du patrimoine gastronomique auprès des consommateurs	Organiser des Ateliers des savoir-faire ruraux	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Éducation alimentaire	Formation et sensibilisation des acteurs professionnels et élus aux enjeux de l'alimentation durable	L'accompagnement aux changements en amont de l'ouverture de la cuisine centrale	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Nutrition et santé	Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé	Organiser des Ateliers des savoir-faire ruraux sur la thématique alimentation santé	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Justice sociale	Actions d'accessibilité sociale	Expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire locale	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Environnement	Actions de protection des ressources naturelles (dont eau et biodiversité)	Préserver et valoriser les ressources du territoire	Action programmée
	Actions de protection des ressources naturelles (dont eau et biodiversité)	Renforcer la prise de conscience des défis du changement climatique	Action programmée
	Changement des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement dont bio et agroécologie (hors déchets et gaspillage)	Encourager les pratiques agroécologiques et le pastoralisme	Action en cours
	Changement des pratiques des acteurs de la transformation alimentaire et agroalimentaire pour des pratiques plus vertueuses pour l'environnement (hors déchets et gaspillage)	Légumerie	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Restauration collective	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Plateforme de Restauration Collective	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Urbanisme	Protection et mise en valeur des espaces agricoles	Participer à l'élaboration d'une stratégie foncière de veille et d'acquisition propre	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Gouvernance	Démocratie alimentaire	Doter le schéma d'instances participatives et de gouvernance	Action en cours

Évaluation

Méthode(s) d'évaluation utilisée(s)

› Autre (champ libre)

Un dispositif d'évaluation a été construit et sera à nouveau mis en œuvre en 2028. La liste d'indicateurs ci-dessous est également et sera intégrée dans un observatoire dédié. Au-delà des indicateurs de réalisation des actions à mener, le site ma-cantine.fr sera aussi utilisé comme support de pilotage territorial pour rendre compte des avancées de la restauration scolaire sur le territoire communautaire. Les des indicateurs prévus : - Degré de satisfaction des acteurs de la restauration collective - Nombre de testeurs accueillis et nombre de testeurs installés par la suite - Développement des surfaces et des productions en bio - Augmentation significative du volume des productions - Amélioration des compétences professionnelles des porteurs de projet - Pérennité des installations accompagnées - Qualité du partenariat avec la profession - Nombre de porteurs de projets accompagnés jusqu'en 2020 - Intérêt de la profession agricole et artisanale - Partenariat institutionnel généré. - Pourcentage d'achat de produits locaux - Communication publique des chiffres de Ma cantine.fr lors des sensibilisations mises en œuvre / suivi de la quantité des achats de produits Bio labelisés - Nombre de famille et d'individu bénéficiaires - Localisation des bénéficiaires par secteur - Nombre de participants par atelier et par édition bisannuelle - Qualité et diversité des intervenants - Retour presse - Nombre d'acteurs publics et privés sensibilisés - Nouvelles cultures plus adaptées au changement climatique (remplacement d'espèces) - Nouvelles pratiques diffusées - Nombre de stagiaires formés dans des cycles dédiés à l'agroécologie ou à l'agroforesterie. - Nombre d'actions de sensibilisation et d'acteurs touchés en matière de consommation d'eau - Réduction significative de la consommation énergétique locale - Assiduité des membres du comité consultatif - Participation effective des partenaires - Qualité des contributions des deux instances - Partage de l'évaluation avec les partenaires

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Nous participons à l'intégralité des groupes de travail menés par le PNRC dans le cadre de coopération interterritoriale

Coopération interterritoriale

Oui

Coopération avec l'intercommunalité du Celavu Prunelli dans le cadre du portage d'un Gal LEADER

D'autre part, la stratégie alimentaire de la CAPA prend en compte de multiples enjeux : économie, éducation, santé, social, culture, changement climatique, biodiversité… Un rôle clé de la CAPA est de faciliter le croisement des enjeux, d'apporter une approche transversale, de faire se rencontrer des mondes différents, de faire travailler ensemble des acteurs qui ne se connaissaient pas. Cette transversalité s'illustre aussi en interne : le service et l'élu référent travaillent avec les services Solidarité, Economie, Déchets, Environnement…

La stratégie alimentaire est construite et menée en cohérence avec le CLS.

PAT membre des réseaux

› RENETA

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

- Le Programme national nutrition-santé (PNNS)
- Les aides de l'Agence de l'eau
- La politique européenne de développement rural et le Feader
- Le programme LEADER
- Les aides des Régions
- Le fonds de soutien à l'investissement local et les dotations d'équipement des territoires ruraux
- Plan de relance

Moyens humains

2.5 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Cécile BIANCHI
0495529500
c.bianchi@ca-ajaccien.fr
Direction de l'Identité Rurale Agricole et de l'Alimentation Durable
Directrice
ALBAN
20000 AJACCIO